



Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 22 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. BLANGERO Gilbert, maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Présents : M. Gilbert BLANGERO, Mme Laetitia PIERS, M. Jean-Claude DALLA ROSA, M. Walter SBRIZZAI, M. Alain LEYNIAC, Mme Fabienne DELOUBES, M. Guillaume PELLETIER, M. Martial GALLOU, Mme Martine DUBOURG, M. Patrick MOUTINARD, M. Jean-Baptiste PAING et Mme Séverine CLOES.

Absent : M. Bernard BOUTIN, M. Laurent LALANNE et M. Laurent REGLAT

Secrétaire de séance : Guillaume PELLETIER.

Ordre du jour :

- 1) Remplacement temporaire de la secrétaire de mairie pour les 2 semaines restantes de son arrêt
- 2) Questions diverses

1) Remplacement temporaire de la secrétaire de mairie pour les 2 semaines restantes de son arrêt

Suite à l'arrêt médical de 3 semaines de la secrétaire de mairie, deux solutions s'offrent au conseil :

- 1) Prendre une délibération pour avoir recours à un service de remplacement - qui ne coûte rien à la mairie. Il suffit pour cela d'adhérer à ce service. Le centre de gestion facture alors le temps de travail et les charges qui y sont liées. Le coût horaire en est de 25 €.
- 2) Établir un contrat de recrutement pour un agent contractuel de remplacement (à la façon des agents de remplacement des écoles). La personne visée, qui travaille à Aillas, peut être à Saint Pardon du lundi au jeudi (les après-midis). Cette possibilité ne requiert aucune délibération, car elle fait partie des compétences du maire. Le coût horaire serait alors de 17 €, puisque l'on ne passe pas par un centre de gestion.

Vote pour s'inscrire à un centre de gestion mais pour opter pour le point n° 2 :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2) Questions diverses

Aucune question diverse soulevée.

Fin de séance à 20 h 30.